

A nos partenaires et parties prenantes,

Nanterre, le 18 février 2020

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP).

Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Pacte Mondial, **une description** des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Pacte ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

A l'issue du process d'auto-évaluation supervisé dans le cadre du label Lucie 26000, nous avons décidé de produire un rapport annuel extra-financier à compter de 2020. Ce rapport sera construit en tenant compte des ODD et aurait vocation à remplacer notre communication sur le progrès.

Nous sommes également en cours de réévaluation de notre performance RSE sur la plateforme EcoVadis (précédent score 70/100).

Nous vous prions donc de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission de 90 jours. Notre prochaine communication sera envoyée sur le site du Pacte Mondial à des fins d'évaluation d'ici au 19 mai 2020.

Bien cordialement,

Evelyne Misseri
Responsable Communication interne & RSE